

# Garantie Internationale du fabricant de 8 ans

Sans préjudice des garanties légales accordées par tout droit national, Steelcase (Steelcase Inc. et ses filiales et sociétés apparentées) garantit que ses produits commerciaux sont exempts de vices cachés pendant une période de **huit (8) ans à compter de la date de livraison** pour la marque *Steelcase®* (avec les exceptions et les exclusions précisées ci-dessous).

Steelcase s'engage, au titre de la présente garantie, à réparer ou remplacer par un produit comparable, à sa discrétion et sans frais (produits et pièces), tout produit, élément ou composant qui connaît une défaillance dans les conditions normales d'utilisation.

## Exceptions

- **5 ans** : Textiles, tapisserie (siège et caisson), mécanismes non-électrifiés des plans de travail réglables, portes de cloisons de bureaux et leurs cadres et mécanismes, tous les autres mécanismes (y compris les mécanismes des sièges), mousses, placage bois et autres revêtements des produits Steelcase, siège LEAP 24/7 revêtu du tissu 500 000 Martindales en utilisation 3 équipes (24h/7j).
- **3 ans** : Cuir et acrylique standards de Steelcase (y compris les accotoirs), siège LEAP 24/7 revêtu du tissu 200 000 Martindales en utilisation 3 équipes (24h/7j), produits Attesse « Image&Management », media:scape : composants du switcher, modules de commandes, câbles et PUCK ; RoomWizard II.

- **2 ans** : Mécanismes électriques d'ajustement en hauteur des plans de travail, panneaux blancs, stores vénitiens, pièces de rechange (ou la partie restante de la période initiale de garantie si elle est plus longue), pour les « Outils de Performance » : les produits spéciaux et vérins supports écrans plats. Pour les « Outils de Performance » et produits Attesse « Image&Management » : composants électriques, électroniques et éléments d'éclairage.

## Exclusions

Cette garantie ne couvre pas les défaillances dues :

- à l'usure normale,
- à l'application, l'installation, la reconfiguration ou la maintenance des produits non conforme aux instructions et aux directives publiées par Steelcase,
- à une mauvaise utilisation, à une utilisation incorrecte ou à des accidents, ou à des chocs répétés, tels que des accotoirs de sièges fixes contre des angles de plateaux ébénisterie,
- à la modification du produit,
- à un usage de plus d'une équipe par jour ; dans ce cas, la garantie est réduite proportionnellement (sauf pour le Siège LEAP 24/7 – voir paragraphe Exceptions).

## *Les produits et les matières ci-après ne sont pas concernés par cette garantie :*

- produits considérés comme des consommables (par ex. lampes et ballasts),
- les textiles et matériaux appartenant au client ou non standards,

- les variations des matériaux de revêtement (par ex. tenue de la couleur, de la patine des surfaces ébénisterie ou assortiment de la veinure, de la texture et du coloris dans des substrats ou lots dissemblables),
- produits de marque d'autres fabricants (Steelcase appliquera, dans la mesure du possible, les garanties des autres fabricants – y compris celle pour les tissus « spécifiques aux clients »),
- les accotoirs tapissés cuir.

Steelcase se réserve le droit de demander un retour des produits défectueux avant leur remplacement.

Cette garantie ne concerne que les produits livrés en Europe, au Moyen Orient, en Asie Centrale et en Afrique (excepté Royaume-Uni et Irlande).

La présente garantie limitée constitue l'unique recours à l'encontre du fabricant en cas de défectuosité du produit à l'exclusion de toute garantie qui aurait pu être accordée à titre commercial par le distributeur.

La responsabilité de Steelcase est strictement limitée aux obligations ainsi définies et il est de convention expresse que Steelcase ne sera tenu à aucune indemnisation envers le client au titre de dommages immatériels indirects ou perte d'exploitation.